

que l'on confond plusieurs cas qui paraissent analogues et ne le sont pas.

1. Il est de règle que le servant de messe basse (ou chantée s'il reste à l'autel) demeure à genoux tout le temps. Il n'est debout que pendant qu'il accomplit quelque action, et de plus pendant les deux évangiles. Il doit donc être à genoux pendant que le prêtre récite le *Credo*.

2. Le servant suit d'autres règles, dont il n'y a pas à parler ici, s'il demeure à la crédence, comme les acolytes à la messe chantée ou solennelle le dimanche.

3. Voilà déjà deux cas différents, en voici un troisième. Les fidèles doivent, s'ils le peuvent sans inconvénient, assister à une messe basse à genoux tout le temps, hormis le temps que le prêtre lit l'évangile, le premier ou le dernier. Par suite, de droit commun, un fidèle s'agenouille après le premier évangile, que le prêtre ajoute ou non le *Credo*, s'il ne doit pas s'asseoir tout à fait comme le servant de messe basse. Telle est la règle liturgique. Toutefois, il y a en ce pays une exception très ancienne. C'est un usage qui nous vient sans doute de France que, lorsqu'on doit s'asseoir après l'évangile, selon la pratique générale en ce pays, on ne le fasse qu'après le *Credo*. Dans ce cas, on fait la gémflexion en même temps que le prêtre et l'on reste debout jusqu'au signe de croix, qu'on fait à la fin du *Credo* alors qu'on s'assied. Il a déjà été dit plusieurs fois, dans la *Semaine religieuse*, qu'on peut garder cet usage, si l'on doit s'asseoir, à une messe basse, tandis que, si l'on ne doit pas s'asseoir, il faut s'agenouiller, selon la rubrique, avant le *Credo* et le *Dominus vobiscum*. Au contraire, à une messe chantée, on reste debout jusqu'après le *Dominus vobiscum*. On confond sur ce point la messe chantée avec la messe lue. Au *Dominus vobiscum* on est à genoux ou assis à une messe basse, debout à une messe chantée.